

Délibération du Conseil Municipal ordinaire de Frenelles en Vexin du 25 Mars 2024

En exercice :	23
Présents :	20
Excusés :	0
Absent(s) :	0
Pouvoirs :	3
Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0

08/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Aline BERTOU, Maire.

Maires adjoint présents : M. BERNARD Pascal, M. BURETTE Guy, Mme BOUDEVILLE Marie-Christine, Mme DERONGS DUSSART Stéphanie, M. LAVALLÉE Richard.

Conseillers délégués : M. LANCIEN Dominique, Mme LEMAIRE Corinne

Conseillers présents : M. BÉRI Marc, Mme BULKAEN Francine, Mme DUCHESNE Valérie, Mme DUTOT Nathalie, M. FLEURY Jean-Luc, Mme GARCIA BERNARD Catherine, M. GROUT Olivier, M. HUMBERT Tony, Mme MARTIN Agnès, Mme MICHELET Carole, Mme PLUVIOSE Marie, M. Guillaume QUILLET.

Pouvoirs : Mme DUGARD Virginie à M. LAVALLÉE Richard
M. CHÉRON Julien à Mme BULKAEN Francine
M. HORCHOLLES Willy à Mme BERTOU Aline

Secrétaire de séance : M. LAVALLÉE Richard

OBJET : Vote des tarifs cantine au 1^{er} juillet 2024.

Suite aux nouveaux critères instaurés pour le dispositif de la cantine à 1€ notamment la prise en compte du quotient familial, de nombreuses familles ne pourront plus prétendre à ce dispositif.

Maintenant il est nécessaire de mettre en place des nouveaux tarifs dès juillet 2024.

Madame le Maire propose un tarif communal avec une dégressivité à partir du 3^{ème} enfant pour les familles qui ne bénéficieront plus du dispositif à 1€ et un tarif pour les communes extérieures.

Tarifs du repas :

COMMUNE DE FRENELLES EN VEXIN	TARIFS HORS COMMUNE	
	1 à 2 enfants	+ 3 enfants
QUOTIENT		
0€ – 500€	0,95€	0,95€
Plus de 500€ à 1 000€	1,00€	1,00€
Plus de 1 000€	3,95€	3,75€
		4,50€

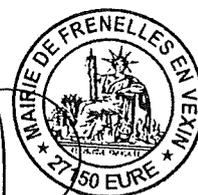
Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de valider les nouveaux tarifs cantine à partir de juillet 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider les propositions émises dans les conditions exposées ci-dessus ;
- D'autoriser Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Fait en séance le 25/03/2024

Madame le Maire
Aline BERTOU



Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 027-200085462-20240325-08_2024DELIB-DE

